

DECISION DU PRESIDENT N° DECTDM_22_030

Aire d'accueil des gens du voyage – Tarifs 2022

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DELTDMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DELTDMC_18_085 en date du 25 juin 2018 portant approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DELTDMC_22_111 en date du 02 juin 2022 portant modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Vu le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Terres de Montaigu,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les tarifs appliqués sur l'Aire d'accueil des gens du voyage de Terres de Montaigu, située au lieu-dit La Motte à Boufféré, commune de Montaigu-Vendée, sont fixés ainsi, à compter du 18 juillet 2022 :

- Redevance de droit de place pour un emplacement : 2,20 € TTC la journée
- Redevance pour la consommation d'énergie électrique : 0,23 € TTC le kW/h
- Redevance pour la consommation d'eau potable : 3,00 € TTC le m³
- Montant de la caution par emplacement : 150 € l'emplacement

ARTICLE 2


Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Inscrite au registre des délibérations

Et dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Préfet de la Vendée,
- Au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée,


Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 01/07/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture le
et de son affichage le

01 JUL. 2022

04 JUL. 2022